

Édito :

Se faire entendre !

L'offensive de Macron contre l'École se poursuit. Après Blanquer et Ndiaye, c'est à Attal d'assurer le SAV de la politique présidentielle. Si le style ou le ton des ministres peuvent changer, la politique reste la même, dogmatique, sourde aux besoins du système éducatif. La réalité la rattrape pourtant. La n^{ième} modification du bac Blanquer en atteste. « Qui aurait pu prédire » que le calendrier était intenable et désorganiserait lycées et enseignements ? Le SNES et les personnels sans aucun doute, « preneurs d'otages » quand ils se mettaient en grève contre cette réforme. Sans aucun doute là-encore le nouveau ministre doit les écouter davantage.

Écouter le SNES et les professeur-es en collège qui s'alarment de la réforme à bas bruit qui les touche et organise, à très court terme le tri social des collégiens, dont les plus fragiles seraient livrés au patronat local via la réforme du lycée professionnel.

Écouter le SNES et les professeur-es en lycée qui affirment que le seul changement de calendrier ne suffit pas.

Écouter le SNES et les professeur-es qui s'opposent au pacte, « outil majeur de transformation de l'Éducation nationale » d'après Macron à Orthez.

Écouter le SNES et les professeur-es qui s'alarment de la mise en œuvre du dogme présidentiel sur le remplacement de courte durée, qui est en train d'empêcher le fonctionnement quotidien des établissements - projets, sorties, rencontres - et de détruire le peu de formation continue existant pour rendre punitif - le soir, le mercredi après-midi, pendant les vacances - le formatage institutionnel au service des contre-réformes.

Pour être écouté en Macronie il faut être tenace, le SNES l'est - sur les salaires, le bac, le lycée, le collège, Parcoursup, l'inclusion, la précarité des AESH... - mais il faut aussi être rassemblé-es, nombreuses et nombreux, actrices et acteurs du mouvement social, dans son établissement, en premier lieu, mais pas seulement car il n'y a pas d'oasis protégé des mauvais coups de Macron. Syndiquez-vous, il devra vous écouter !

1,5%

d'augmentation du point
d'indice en juillet 2023

25%

inflation des produits
alimentaires en 2 ans



**La formation continue et le temps de travail des enseignant-es
dans le viseur du ministère**

Dans quelle profession la formation continue serait à suivre après une journée de travail ou pendant les congés ? Aucune sauf à l'Éducation nationale ! Gabriel Attal n'a pas mis longtemps pour mettre à exécution ses sombres projets annoncés dès sa rentrée médiatique au mépris de la réalité vécue par les personnels : au moins la moitié des personnels enseignants travaillent plus de 43 heures par semaine et plus de 34 jours sur les vacances !

Avant une généralisation à la rentrée 2024, 50 % de la formation continue passerait cette année hors face à face pédagogique avec des formations en Visio de 17 h à 19 h et d'autres sur les vacances scolaires (en faisant fi de l'impossibilité d'accéder à de nombreuses infrastructures !). Et quelles conséquences pour les formateurs, sur les inégalités de disponibilité entre les hommes et les femmes et leur accès à la formation ? La formation « en Visio » n'est pas de la formation mais du discours descendant qui ne permet aucun échange entre pairs, elle est donc inappropriée pour l'ensemble des disciplines, elle s'avère même impossible pour certaines !

Lire le communiqué complet ➔



BAC : CALENDRIER DESSERRÉ, RÉFORME À ABROGER

Que de temps perdu pour faire reconnaître enfin que le calendrier des épreuves de spécialités en mars n'était pas tenable ! Nous avons été bien seul-es à mener la bataille contre la réforme Blanquer du lycée dès sa mise en place en 2019. Plusieurs journées de grève à l'initiative du SNES-FSU, un décryptage précis mené par le SNES-FSU sur les conséquences de la réforme sur la scolarité des jeunes et sur nos métiers, et le constat d'un absentéisme majeur après les épreuves ont fini par convaincre qu'un tel calendrier n'était pas tenable. Autre point sur lequel nous avons été entendus, la réduction du nombre de textes pour l'oral de l'EAF porté à 16 textes au lieu de 20 : cela correspond aux préconisations syndicales données par le SNES-FSU aux collègues de lettres pour la session 2023, dont ils et elles se sont largement emparé-es. Enfin la dernière partie du Grand Oral, consacrée à l'orientation, mal cadrée et facteur de discriminations fortes entre les jeunes, est supprimée conformément à nos demandes. Même si tout est loin d'être réglé au lycée Blanquer, c'est la preuve que l'action syndicale peut faire bouger les lignes !

Contrôle continu, choix précoces de spécialités déterminantes pour l'accès au supérieur, risque de perte de cohérence de certains parcours, éclatement du groupe classe, incertitude et stress liés à Parcoursup restent des éléments qui pèsent négativement sur la scolarité des jeunes et qu'il faut revoir. On mesure concrètement à quel point le lycée et la classe de

terminale notamment perdent de leur efficacité pour former les jeunes et les préparer à une poursuite d'études réussie.

Le colloque lycée qui s'est tenu à l'initiative du SNES en avril dernier a rappelé nos exigences immédiates : conservation des 3 spécialités en Terminale pour en finir avec la logique délétère du principe de spécialisation par élimination ; suppression du contrôle continu avec des épreuves nationales en juin ; reconstitution du groupe classe ; en finir avec Parcoursup et revoir les modalités d'accès à l'enseignement supérieur aujourd'hui devenues très sélectives et extrêmement floues, pour permettre à tous les jeunes de poursuivre des études.

Mais, à terme, c'est bien l'ensemble des réformes du lycée, du bac et de l'accès à l'enseignement supérieur qui devront être revues afin de redonner au bac ses dimensions de premier grade universitaire et de diplôme national et pour retrouver des conditions favorables à la formation des jeunes.

Nous devons continuer à faire entendre ces exigences vitales !

Lire, écrire, compter, planter des arbres

les « fondamentaux » selon Macron, condamné pour inaction climatique et responsable de la suppression de 8381 postes dans le 2nd degré, 1140 dans le 1^{er}

ETUDIANT·ES ET STAGIAIRES UTILISÉ·ES COMME MOYENS SUR LE TERRAIN : FORMATION INITIALE SACRIFIÉE

Ces dernières années, les conditions d'entrée dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation ont connu de nombreuses transformations. Alors que l'exigence d'un haut niveau d'études est un préalable à tout recrutement, les réformes de la formation initiale des enseignant-es et CPE vont toutes dans le sens d'une mise en responsabilité de plus en plus précoce dans le cursus. L'utilisation des étudiant-es et stagiaires comme « moyens d'enseignement » est assumée par le ministère. Nous croisons désormais dans nos salles des profs des jeunes, étudiant-es ou stagiaires, soumis-es à des modalités de présence dans nos établissements de toutes sortes. Avec la transformation de l'oral 2 du Capes en entretien professionnel, la place des stages, y compris en responsabilité de classe, dans l'organisation du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) est grandissante.

Avant le concours

Les AED en préprofessionnalisation sont des étudiant-es en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence ou en Master dont les responsabilités dans les classes du-de la tuteur-riche croissent en avançant dans le cursus universitaire : observation, préparation, puis mise en œuvre de séquences pédagogiques... Le rectorat de Limoges affecte même des AED prépro M1 ou M2 en responsabilité de classe à l'année !

Les étudiant-es en première année de Master MEEF sont tenu-es d'effectuer six semaines d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). Pour celles et ceux de deuxième année ce stage est porté à 12 semaines et il n'est plus question d'observation mais seulement de pratique (SPA). Dans l'académie de Limoges, à la rentrée 2023, ce stage est « filé » sur l'année, les étudiant-es effectuant le premier semestre dans un collège et le second dans un lycée ou l'inverse.

Le ministère a créé, à la rentrée 2021, le contrat d'alternance pour les étudiant-es en 2^{ème} année de Master MEEF (ECA) : un tiers-temps en pleine responsabilité alors même qu'i-elles ne sont pas encore lauréat-es de concours !

Le parcours MEEF n'en est que plus chargé, les étudiant-es étant sur trois fronts en même temps : préparation du Master, préparation du concours et service en responsabilité en établissement.

Après le concours

Une fois le concours obtenu, les fonctionnaires stagiaires sont, pour la plupart, à temps plein en responsabilité avec 12 jours de formation dans l'année. C'est le cas des lauréat-es issu-es d'un Master MEEF (SPA ou ECA) et des ex-contractuel-es enseignant-es ou CPE. Les lauréat-es issu-es d'un Master disciplinaire ou n'ayant pas une expérience suffisante sont à mi-temps en responsabilité et suivent le diplôme universitaire correspondant à la deuxième année de Master.

Une crise d'attractivité qui s'amplifie

Alors que l'Éducation Nationale connaît une crise de recrutement sans précédent, ces réformes successives, jumelées à une absence de réelle revalorisation salariale, ne sont pas de nature à attirer les étudiant-es vers nos métiers.

Le SNES-FSU a des revendications tout autre pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation : un niveau d'études élevé associé à des modules de préprofessionnalisation en licence sur le service d'un-e tuteur-trice, et une mise en responsabilité progressive après le concours : un tiers temps en stage sur le service d'un-e tuteur-trice puis un mi-temps et deux tiers-temps les deux premières années de titulaire.

Le SNES-FSU porte aussi l'idée de prérecrutements en licence afin de démocratiser l'accès à nos métiers tout en les rendant attractifs. Par prérecrutement il faut bien entendre que les étudiant-es seraient rémunéré-es pour étudier et pour étudier seulement.

Macron prône le retour à la formation dès l'après-bac

À rebours de ce dont nos métiers ont besoin, le président Macron a annoncé, lors d'une visite dans un lycée d'Orange le 1er septembre, sa volonté de former les enseignant-es dès l'après-bac, remettant au goût du jour les écoles normales du XIX^{ème} siècle ! Ce ne serait qu'un moyen de baisser le niveau de recrutement afin de payer encore moins les enseignant-es et de les placer encore plus tôt en responsabilité. Cette proposition ne réglerait pas la crise de recrutement. Nos métiers nécessitent un haut niveau de connaissances universitaires disciplinaires et didactiques.

C'est en investissant dans une formation des enseignant-es et CPE exigeante et progressive et en revalorisant nos métiers que la crise de recrutement pourra être enrayerée.

PACTE : REFUSER LE PIÈGE

Il a toujours été clair que le pacte n'est aucunement une mesure de revalorisation – puisqu'il propose simplement de rémunérer des missions supplémentaires-, mais qu'il est un outil redoutable de management qui vise à peser sur l'exercice de nos métiers et sur notre statut, en renforçant la tutelle du chef d'établissement.

Les collègues ne s'y sont pas trompés et aujourd'hui Ministre comme Rectrice sont étonnamment discrets sur le pourcentage de collègues qui se seraient engagés dans le pacte. L'objectif poursuivi de 30% de pacté-es n'est visiblement pas atteint, mieux encore la disparition des HSE et des IMP annoncée pour la rentrée 2024 n'est plus à l'ordre du jour ! C'est le signe que notre campagne d'information a porté ses fruits et que les collègues ne se sont pas laissé abuser. Mais il faut poursuivre les discussions dans les établissements, faire vivre des refus les plus collectifs possibles car l'offensive ne va pas s'arrêter là.

Des chefs d'établissements continuent de plus belle, à cette rentrée, d'essayer de convaincre les collègues de s'engager dans le pacte, n'hésitant pas à développer des arguments fallacieux voire des menaces sur la possibilité de projets pédagogiques ou de sorties scolaires si les collègues ne s'engagent pas dans le pacte. Il n'en est rien ! Quels que soient les propos faussement rassurants de certains, prêts à tout pour faire signer des pactes, le RCD (Remplacement de Courte Durée) reste bien, « sauf exception » comme le précise la note de service du 27 juillet 2023, la porte d'entrée dans le pacte. Et les chefs d'établissements seront tenus de faire un état des lieux des absences de courte durée et de leur remplacement effectif via un logiciel mis en place avec une rapidité inhabituelle par le ministère. La mise sous tutelle de nos métiers se poursuit aussi au travers des préconisations élaborées

par le Conseil Supérieur des Savoirs Fondamentaux. La mission Devoirs faits par exemple devrait être étroitement cadrée avec des procédures précises à suivre. Un bilan d'activités sera d'ailleurs demandé aux enseignants sur les activités mises en œuvre dans les différentes missions éventuellement exercées. Mais cette perte de liberté professionnelle pourrait toucher tou·tes les enseignant-es et pas les seul-es pacté-es. La lecture des lettres de rentrée de nos IPR est à cet égard sans ambiguïté sur la volonté d'imposer des progressions communes à tou·tes pour faciliter le RCD.

Agir ensemble sans attendre dans les établissements s'impose. Si nous sommes en passe de gagner la première manche sur le pacte, nous devons poursuivre, obtenir son abandon et le transfert des sommes à une revalorisation sans contrepartie !

sauf exception

le remplacement de courte durée est la première mission du pacte

contrôle

le rectorat met en place un suivi informatisé du rcd, au jour le jour

pressions

sur les sorties scolaires, les projets

100%

des formations hors temps de service en 2024 = charge de travail 🍌🍌🍌

RDV DE CARRIÈRE 2023-2024 : QUI, QUAND, POURQUOI ?

Qui est concerné ?

Il faut être au 6^{ème}, 8^{ème} ou 9^{ème} échelon.

Il faut au cours de l'année scolaire 2023-2024 (entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024) atteindre un an d'ancienneté dans l'échelon 6 ou 9, ou un an et demi dans le 8^{ème}.

Les collègues concerné-es ont dû recevoir un mail en juin ou juillet pour les informer.

Concrètement :

Les collègues concerné-es doivent recevoir un mail provenant de SIAE leur indiquant la date de la visite de l'inspecteur et la date de rdv avec le-la chef-fe d'établissement au moins 15 jours avant la date d'inspection.

Les collègues sont évalué-es à l'aide d'une grille d'évaluation consultable sur notre site.

Au printemps ou en fin d'année scolaire la grille d'évaluation complétée et les appréciations littérales sont communiquées aux collègues via SIAE qui ont alors 15 jours pour formuler des observations si nécessaire.

Aux alentours du 15 septembre 2024, l'évaluation finale de la rectrice sera communiquée via SIAE. Les collègues auront alors 30 jours pour formuler un recours gracieux s'i-elles le souhaitent et 30 jours supplémentaires à compter de la réponse de l'administration pour saisir la CAPA de contestation, si la réponse apportée ne les satisfait pas. Les commissaires paritaires du SNES-FSU les accompagnent dans leurs démarches.

Gains possibles :

Échelons 6 et 8 : 1 an d'accélération de carrière (2 années de séjour dans l'échelon 6 au lieu de 3 et 2,5 ans de séjour dans l'échelon 8 au lieu de 3,5)

Échelon 9 : accélération de la date de passage à la hors classe.

L'avis du SNES-FSU :

Le SNES-FSU porte la revendication d'une carrière à l'avancement, sur les trois grades, pleinement déconnecté de l'évaluation, pour rendre à l'inspection sa fonction de conseil. Si en 2017 les accords PPCR n'ont pas permis de satisfaire pleinement cette revendication, la refonte des carrières qui en a découlé a permis de limiter le nombre de moments de différenciation dans la carrière et de redonner plus d'équité aux procédures d'évaluation qui en découlent. Ainsi, la mise en place de trois rendez-vous de carrière garantit à toutes et tous les collègues concerné-es par une éventuelle accélération de carrière d'être évalué-es la même année, dans un cadre plus lisible qu'auparavant. Ce système d'évaluation reste perfectible, dans la mesure où il peut parfois heurter des collègues qui ne retrouvent pas, dans les comptes rendus de leur rendez-vous, tout l'investissement qu'ils mettent au quotidien dans leur métier, c'est encore plus vrai quand la rectrice se borne à appliquer des quotas dans la distribution des avis finaux. L'impact pour la carrière reste néanmoins grandement limité en comparaison du système précédent (2 ans de différenciation contre 10 en classe normale et passage plus rapide à la hors classe dans tous les cas, le 11^{ème} échelon de la classe normale est d'ailleurs en voie d'extinction).

17 ans

pour gagner 400€ de plus...

L'aplatissement des débuts de carrière résulte de l'augmentation continue de la prime d'attractivité remettant en cause le principe même de carrière.

FORMATION CONTINUE : DÉJÀ EXSANGUE, BIENTÔT PUNITIVE ?

La nécessité d'une formation continue de qualité, à la fois pédagogique et disciplinaire, ancrée dans les réalités de la classe et organisée sur le temps scolaire, fait partie des exigences professionnelles portées par le SNES FSU. Le gouvernement actuel, loin de répondre à ces demandes, a déjà, les années précédentes, restreint considérablement l'offre et le PAF se limite pour une grande partie à la mise en œuvre des réformes en cours et à un catalogue de "bonnes pratiques".

Cette année, une nouveauté vient encore heurter la formation continue : le Ministre Gabriel Attal, à la suite des annonces du nouveau super ministre de l'Éducation Emmanuel Macron, veut essayer de limiter au maximum les absences institutionnelles des enseignant-es et placer les sessions de formation hors du temps de présence des élèves, par exemple le mercredi après-midi, en visio et en fin de journée de 17 à 19 heures ou pendant une partie des congés scolaires ! La feuille de route est d'ores et déjà tracée : entre un tiers et la moitié des formations organisées "hors du temps de présence des élèves" dès l'année scolaire 2023-2024, 100 % à la rentrée 2024.

Cette tendance est un mauvais signal pour la formation continue : cela montre, malgré les alertes syndicales répétées, un manque de compréhension de la réalité du travail des professeur-es qui travaillent déjà plus de 43 heures par semaine selon une étude publiée par le Ministère lui-même. Le risque d'un affaiblissement est ainsi évident : de nombreux-ses enseignant-es ne s'inscriront plus aux formations à candidature individuelle et cette contrainte nouvelle peut sans doute décourager nombre de formateurs et formatrices.

Signe de ce changement de cap mais aussi de la difficulté à le mettre en œuvre (voire de son impossibilité), la parution du PAF est sans cesse retardée et reste très partielle, montrant la difficulté à organiser concrètement les injonctions brutales, médiatiques et non concertées.

Comme ils l'avaient déjà fait en juin dernier lors du CAF (Conseil Académique des Formations), le SNES et les syndicats de la FSU continueront à condamner les nouvelles orientations de la formation continue et porteront la nécessité d'une formation de qualité et choisie, organisée sur le temps de travail.